



Dans une interview accordée à nos confrères d'Equinoxe radio, le président du Comité provisoire de gestion, le Pr Albert Mbida, affirme qu'il détient la légitimité et la légalité. Il invite à cet effet l'exécutif actuel de la Fecafoot, maintenu en place par la FIFA, nonobstant une décision du TAS, de libérer le plancher et laisser organiser les championnats de ligue 1 et 2 par la ligue de Football Professionnelle du Général Pierre Semengue.

Professeur, pensez-vous détenir la légitimité et la légalité qu'il faut pour assurer les fonctions du Comité provisoire de gestion de la Fédération Camerounaise de football ?

Je tiens d'abord à souligner ici qu'il ne s'agit pas du Sénateur Albert Mbida. J'agis en tant que président du Comité *provisoire désigné selon les Statuts de la Fecafoot* ;

Ce Statut qui dispose que lorsqu'il n'y a pas un exécutif élu, l'Assemblée générale extraordinaire peut se réunir. Ce qui a été le cas avec 52 participants contre 70 de l'Assemblée générale avec signature légalisée des mandants.

C'est cette assemblée générale qui nous a porté, avec les six autres membres à la tête

du Comité provisoire de gestion. Etant donné que l'élection des anciens avait été annulée par le Tas, je me considère donc comme un président légal et légitime.

- **Pensez-vous qu'il vous sera facile de mettre de côté le comité intérimaire de la Fecafoot ? Que comptez – vous faire pour exercer pleinement votre rôle ?**

Ce sont les textes en vigueur qui les mettent de côté. Toutefois, il n'y aura pas d'affrontements physiques entre le comité exécutif provisoire et ceux qui sont encore à Tsinga. Je sais que nous sommes dans un Etat de droit et je crois que ceux qui sont chargés d'appliquer les décisions de justice, ceux qui sont chargés d'appliquer les Lois doivent prendre leurs responsabilités et demander à ceux qui sont encore à Tsinga de partir et de laisser le comité exécutif provisoire parce que ce sont les footballeurs qui vont souffrir.

Vous savez que les employés de la Fédération Camerounaise de football sont payés ; ceux de la Ligue Professionnelle de football sont payés mais, les footballeurs, non seulement ne sont pas payés car ils ne peuvent pas travailler, n'exercent pas leurs activités. Il faut éviter de punir les footballeurs.

Par rapport à la reprise du championnat que doit uniquement organiser la Ligue de Football Professionnelle rétablie dans son droit, j'ai mis certains clubs en garde sur les risques qu'ils encourent s'ils participent à une compétition organisée par des gens qui n'ont pas de mandat.

Les résultats de ladite compétition seront attaqués et, ils vont perdre doublement (l'énergie des joueurs qui se seront déployés sur les terrains mais aussi les résultats issus du championnat).

- **Quels sont les mécanismes que la Ligue compte mettre en place pour avoir à disposition, des officiels pour leur rencontre ?**

Je vais bien évidemment écrire une lettre au président de la Ligue, afin de lui remettre la liste des arbitres habilités à officier. Maintenant, si certains veulent faire suspendre le Cameroun, qu'ils s'emploient donc à ne pas respecter la décision du Tas. Mais moi je ne suis pas dans cette logique.

- **Professeur, nous savons que la Fifa a ajouté quelques clauses suite aux orientations du Tas, le Gouvernement Camerounais semble adouber l'équipe suspendue par le Tas, comment comptez-vous gérer ces interférences ?**

Je n'ai pas l'impression que le Gouvernement Camerounais a adoubé l'équipe dont l'élection a été annulée. Je n'ai aucune preuve.

Deuxième chose, la Fifa, en se comportant de la sorte a violé ses propres statuts. Ce n'est pas à la Fifa de désigner les exécutifs. La seule chose prévue par les Statuts de la Fifa c'est la désignation d'un comité de normalisation. Cela peut se faire lorsqu'il n'y a pas un exécutif élu ou alors lorsqu'une élection a été annulée.

On ne peut pas demander à celui qui n'a jamais été là de gérer les affaires courantes, puisque la décision du Tas annulant l'élection a des conséquences. Pour cette instance, ces gens n'ont jamais existé ;

Tous les actes qu'ils ont également posés sont nuls. On ne donc pas demander à quelqu'un qui n'a pas assuré de fonctions d'assurer la continuité dur service.

- Vous semblez disculper le Gouvernement mais, comment appréciez-vous le fait que la ligue de Football Professionnelle, avec le Général Pierre Semengue ait eu gain de cause au niveau du Tas et, le Gouvernement semble n'en tenir aucun compte ; Mais aussi l'interdiction de vos réunions par le ministre de l'Administration Territoriale ?

A propos de la Ligue Professionnelle de Football, le Tas a effectivement annulé l'élection. C'est donc aux autres de prendre le relai pour que la Ligue qui a été rétablie puisse organiser le Championnat. C'est la décision que nous avons d'ailleurs prise en confortant celle du Tas et, dans les prochaines heures, il sera demandé au Général Pierre Semengue et à la Ligue de prendre toutes les dispositions afin de relancer le championnat professionnel de football.

A propos de la décision du ministre de l'Administration Territoriale, je voudrais apporter quelques précisions.

Premièrement, le ministre de l'Administration Territoriale s'est adressé au Gouverneur et au Préfet, leur demandant d'interdire toutes les réunions illégales de son unité exécutif ;

Deuxième chose, le ministre de l'Administration Territoriale, pour ce que j'en sais ne peut pas interdire une réunion et une manifestation publique, c'est le Sous-préfet, selon ce qui est marqué dans la Loi.

Troisièmement, les gens de Tsinga sont partis saisir le Juge de référé, violant les dispositions de l'Article 78 de la Fecafoot mais aussi l'Article 59 de la Fifa.

Et enfin, nous constatons avec vous qu'il y a deux poids, deux mesures de certaines autorités administratives, c'est la raison pour laquelle le Sous – préfet de l'Arrondissement de Yaoundé V est venu, alors que nous étions dans les bureaux de la Ligue de Football Professionnelle pour une séance de travail, nous dire qu'il interdisait la réunion.

Je lui ai entre autres demandé de me donner l'Arrêté d'interdiction que je comptais présenter au Juge administratif ; Ce qu'il a été incapable de me présenter.

- Comment comptez-vous vous déployer pour remettre en place, toutes les ligues qui se trouvent sur l'ensemble du territoire ?

Ce n'est pas à nous de nous déployer, pour remettre en scène les ligues régionales ;

Nous avons pris une décision rétablissant les anciennes ligues régionales dans leur fonction, celle issue de l'Assemblée générale de 2009 ; la seule qui est légale et légitime. Si les Sous – préfets veulent interdire, les tribunaux administratifs sont là.

- Comment appréciez-vous la correspondance du Tas à la Fifa qui demande qu'au plus tard le 26 Février, la situation de la Fecafoot soit présentée au greffe du Tas ; mais surtout, son implication au sein de la gestion du football ?

Ce que le Tas veut savoir, c'est ce que la Fifa est entrain de faire. Vous verrez qu'il y'a de cela une semaine, certains dont les élections avaient été annulées ont été invité à donner leur avis par rapport au fait que j'ai désigné un nouvel avocat pour représenter la Fecafoot. Ils ne l'ont pas fait, parce qu'ils n'ont aucun fondement juridique.

- Professeur Albert Mbida, vous avez affirmé que seule, la plus haute autorité de l'Etat, c'est-à-dire le Président de la République, peut vous faire flancher. Pouvez – vous être plus clair ?

Nous sommes des légalistes. La Fédération Camerounaise de football est sous la tutelle du ministre chargé des Sports. Il peut donc intervenir dans une affaire qui regarde le football.

Il y a également le Premier ministre – Chef du gouvernement qui applique la politique définie par le Président de la République ; il peut également intervenir et nous dire, voici la conduite à tenir.

Il y a enfin, la plus haute autorité de l'Etat chargé de garantir le respect d'application des textes et des Lois, ayant défini la politique de la Nation.